

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2020.

Suite à la convocation du 15 octobre 2020, les membres du conseil municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 21 octobre 2020 à 20h30 à la mairie, salle du conseil, sous la présidence du maire Benoît BASSAC.

Présents : Benoît BASSAC, Éric BOURGEOIS, Dominique NOLLEZ, Denis HÉBRARD, Bernard PLÉAU, Albert DESVÉRONNIÈRES, Pascal DOYEN, Dominique BARRAULT, Céline CONTAUT, Isabelle STUDER, Brigitte ROY.

Absents excusés :

Miguel BALLOT donne pouvoir à Dominique BARRAULT,
Dominique FLORY-BALLOT donne pouvoir à Brigitte ROY,
Cécile PERRIN donne pouvoir à Céline CONTAUT,
Mélanie LACOMME donne pouvoir à Éric BOURGEOIS.

Public présent : Monsieur Hubert GOUHÉNANT.

Secrétaire de séance : Éric BOURGEOIS.

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné vendredi dernier, à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines.

L'ordre du jour était :

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- 2- Présentation du projet sur les carrières de Marcilly sur Seine.
- 3- Affaires diverses.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- 4- Non transfert de la compétence du PLU à la CCSSOM.
- 5- Devis de réparation concernant la toiture de l'église.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Présentation du projet sur les carrières de Marcilly sur Seine.

L'établissement Morgagni a pour projet de développer ses exploitations sur la commune de Marcilly sur Seine. Monsieur PIERRAT, chef de projet, a procédé à un exposé préalable sur l'exploitation à venir des carrières. Elles se situeront de part et d'autre de la RD 50, essentiellement sur le site du domaine de Barbanthall. Aucun trafic routier d'évacuation ne sera instauré. Le produit de l'extraction sera transporté par convoyeurs à bande jusqu'aux installations de traitement du site de Saint-Éloi, sur la commune de Romilly sur Seine. L'exploitation durera environ 24 ans, jusqu'en 2044. Le traitement fini, les trous d'eau reviendront au propriétaire qui a pour projet de développer le tourisme sous la forme d'un complexe de pêche sportive et création de gîtes sur le domaine. La rétrocession d'un plan d'eau pour la commune pourra être envisagée. Après avoir étudié les avantages et inconvénients d'un tel projet, **les élus ont voté à bulletin secret.**

Résultat du vote: 15 votes dont 7 pour, 4 contre et 4 abstentions.

Le conseil municipal émet donc un avis favorable à ce projet dans le cadre de l'enquête publique. Cet avis sera transmis à l'autorité enquêtrice.

Point 4. Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la CCSSOM.

Cette délibération déjà prise lors du précédent conseil municipal a été retoquée par le contrôle de légalité de la préfecture pour dates non conformes. Cette délibération devait être prise à partir du 1^{er} octobre. Le Conseil annule sa délibération précédente et revote à l'unanimité le non-transfert de la compétence du PLU à la CCSSOM.

Point 5 : Réparation sur la toiture de l'Église Saint FERRÉOL.

La commission « Bâtiments » présente un devis de la SARL GM LES TOITS d'un montant de 343.44€ afin de remplacer plusieurs tuiles sur le toit de l'Église ainsi que du zingage : le devis est accepté à l'unanimité.

Point 3 : Affaires diverses

La formation des élus est un droit, un mail a été envoyé à tous les conseillers afin qu'ils puissent s'inscrire à différents modules de formation.

Éric BOURGEOIS, regrette que le repas du 11 novembre soit annulé du fait de la crise sanitaire. Il soumet au Conseil une réflexion quant à l'âge de l'obtention du colis des aînés pour fin 2021. Mais cette année encore, tous Marcillons de 70 ans et plus recevront un colis en fin d'année. Il demande à ce que la commission « fêtes et loisirs » se réunisse rapidement.

L'exploitation d'une parcelle communale par un exploitant agricole de la commune est prorogée d'une année à compter du premier octobre 2020.

Une réunion sur l'élaboration du ScoT (Schéma de cohérence territoriale) du pays de Brie et Champagne s'est déroulée ce jour à la mairie. Elle avait pour but d'établir un premier diagnostic sur les communes du sud marnais en prévision de la rédaction du SCoT. À l'échéance de trois ans, le SCoT sera un document unique qui se substituera à tous les organismes qui traitent d'urbanisme. Il s'imposera au PLU.

Les différentes commissions du Conseil municipal disposent de casiers à la mairie dans lesquels sont rangés les dossiers à traiter.

Concernant les dépôts sauvages d'ordures, la mairie prévient systématiquement la gendarmerie. Ainsi, chaque fois que cela sera possible, le nettoyage de ces dépôts sauvages par les employés communaux sera facturé par la trésorerie aux contrevenants.

La société Eurocap « lance une étude fine d'un scénario à trois éoliennes sur le territoire, compte tenu des accords privés obtenus, pour analyser la faisabilité technique du projet. » Elle propose plusieurs dates de rencontre en mairie pour venir échanger avec les membres du Conseil. Les dates seront envoyées aux membres du Conseil afin de prévoir une réunion d'information sur ce projet.

Tour de table :

Bernard PLÉAU, responsable de la commission « Bâtiments » soumet divers devis concernant la réparation de bâtiments. Un pan de mur de la salle des fêtes pour 350 € de matériaux: Accepté. Réparation du balcon du logement au-dessus de la mairie de 200 € de matériaux : accepté. Concernant le dégât des eaux dans le logement situé place des Marcilly de France, seule la réfection du plafond est prise en compte par l'assurance. Il est nécessaire de rénover la salle de bain, origine du dégât, pour éviter de nouveaux problèmes. Le montant total des travaux (abaissement du plafond de la cuisine et réfection de la salle de bains) s'élève à environ 1800 €, dont 1363.73 € sont remboursés par l'assurance. Accepté.

Compte tenu des nombreuses dépenses imprévues d'entretien des bâtiments communaux, le maire demande aux membres de la commission finances budget de prendre en compte ces éléments dans l'élaboration du budget prévisionnel de fonctionnement 2021, ce qui évitera les transferts de budget en cours d'année.

Monsieur Hubert GOUHÉNANT demande des précisions sur une éventuelle vélo-voie reliant Romilly sur Seine à Marcilly. Monsieur le maire répond que le projet émane de la ville de Romilly sur Seine et qu'il a déjà fait l'objet d'une délibération lors du dernier Conseil municipal. Le principe a été adopté mais le projet n'est qu'en phase de réflexion en liaison avec la commune de Romilly sur Seine.

Clôture de séance à 22h45.



Le secrétaire de séance,

Éric BOURGEOIS.